

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 29 JANVIER 2018

Sous la Présidence de Monsieur le Maire – Germain LUTZ

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Membres présents : Messieurs Bernard FRINDEL, Denis ROSFELDER, Bernard HIRTZ, Jean-Pierre VOEGEL, Mesdames Monique ROSFELDER, Denise LUTZ-ROHMER, Chantal VOEGEL, Emmanuelle VAN DER GIESSSEN, Patricia TÊTU

Membres absents excusés : Mme Patricia JACOB qui donne procuration à Mme Patricia TÊTU, Mr Joffrey JEHL qui donne procuration à Mme Monique ROSFELDER, Mr Claude ANDRES, Mr Jean-Claude SCHMITT, Mme Denise LUTZ-VOEGEL

Secrétaire de séance : Madame Carole GRAUSS

Monsieur le Maire, Germain LUTZ, ouvre la séance à 20 h 00 en souhaitant à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

POINT N° 01

Approbation du procès-verbal de la séance du 04/12/2017

Le PV ne soulevant aucune remarque, est **adopté à l'unanimité**.

POINT N° 02

Contrat de maintenance des radars pédagogiques

Cette maintenance comprend :

- Une prise de contact dans les 48 heures en cas de problème
- La gratuité des déplacements, du diagnostic, des rapatriements et expéditions, de la main d'œuvre

Seules les pièces hors garanties sont facturées.

Cette révision annuelle se solde par l'envoi d'un rapport complet et détaillé sur l'état du parc, les recommandations, les futurs changements à prévoir...

L'objectif est d'allonger la durée de vie de nos unités.

Le contrat sera renouvelé tous les ans par tacite reconduction ou pourra être résilié au moins 3 mois avant la date d'anniversaire.

Le prix revient à 400,00 € HT soit 480,00 € TTC.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 03

Validation du devis de la dépose et repose des 2 vitraux à l'Eglise Saint Blaise

Monsieur le Maire explique aux conseillers que 2 vitraux à l'Eglise Saint Blaise étaient fortement bombés et un risque d'éclatement était à prévoir.

Un devis a été demandé en urgence pour la dépose des 2 vitraux en raison d'un affaissement du chœur.

Mr le Maire, vu l'état d'urgence, a pris la décision de valider le devis (mail du 18.12.2017) afin que les travaux soient réalisés les 20 et 21 décembre 2017 par l'Ets Vitraux RUHLMANN S.A.S. de ALTECKENDORF.

Le montant du devis est de 10 120,00 € HT soit 12 144,00 € TTC qui comprend la dépose, la réfection et la repose des 2 vitraux.

Des travaux de réfection sont à prévoir d'après l'expert mandaté par la Commune. Le Chœur s'affaisse en raison des fondations affaiblies. Des carottages vont être effectués ainsi qu'une ouverture à côté des fondations. Une étude géotechnique ainsi qu'une étude de structure sont en cours.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 04

Décision sur le rythme scolaire pour la rentrée de septembre 2018

Après la décision du Conseil d'Ecole du 16 octobre 2017 de passer à 4 jours de classe par semaine dans nos écoles, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, il convient au Conseil Municipal de prendre également une décision.

Mr le Maire propose de passer aux 4 jours par semaine, mais en harmonisant les horaires d'école afin de garantir une bonne organisation entre les écoles et l'accueil périscolaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N° 05

Arrêté de mise en disponibilité d'office pour raison de santé

Mr Le Maire donne la parole à Mme Denise LUTZ-ROHMER, Adjointe, qui informe les conseillers que Mr RUTTIMANN a fait parvenir à la Commune un courrier en juin dernier, concernant son souhait de réintégration dans son poste d'adjoint technique 2^{ème} classe, après sa disponibilité pour convenance personnelle.

D'après la réglementation avant une réintégration, il faut l'aval d'un médecin agréé puis, éventuellement, du comité médical compétent, signifiant l'aptitude ou non de Mr RUTTIMANN à l'exercice des fonctions afférentes à son grade.

Mr RUTTIMANN a donc été vu le 31/08/2017 par le Dr CAVE à Aiguillon dans le Lot-et-Garonne. Celui-ci a conclu dans son courrier du 19/09/2017 que l'état de santé de Mr RUTTIMANN ne lui permettait pas de reprendre son poste.

La Commune a saisi le comité médical en date du 18/10/2017, afin qu'il statue sur « l'aptitude aux fonctions et/ou aménagement de poste » de Mr RUTTIMANN.

Lors de sa séance du 22/12/2017, le comité médical a donné son avis concernant la réintégration de Mr RUTTIMANN.

Au vu des conclusions, le comité médical déclare l'agent inapte de façon définitive et absolue à l'exercice de ses fonctions. Celui-ci est placé en disponibilité d'office pour raison de santé à compter du 02/01/2018 pour une durée maximale d'un an.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications,
Après en avoir délibéré,

DECIDE par arrêté en date du 02/01/2018 de placer Mr RUTTIMANN en disponibilité d'office pour raison de santé, dans l'attente d'un éventuel reclassement professionnel.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

POINT N°06

Rapports des commissions

URBANISME

Dossiers déposés auprès de l'ATIP pour instruction

Certificats d'urbanisme

→ SCP SIEGENDALER - POLIFKE, Notaires à BARR (67140), 14 rue de la Promenade pour la vente au 162 rue de l'Eglise à VALFF (67210), Section 04 – Parcelles n° 102 d'une surface de 455 m² et n° 228/102 d'une surface de 77 m².

CU 067 504 18 R0001

→ Maître Philippe WALTER, Notaire à EPPFIG (67680), 5 A rue Finkwiller pour la vente au 67 rue Thomas à VALFF (67210), Section 05 – Parcelle n° 262 d'une surface de 1 292 m².

CU 067 504 18 R0002

→ SCP SIEGENDALER - POLIFKE, Notaires à BARR (67140), 14 rue de la Promenade pour la vente au 175 rue de l'Eglise à VALFF (67210), Section 04 – Parcelle n° 314/117 d'une surface de 113 m².

CU 067 504 18 R0003

Déclarations préalables

→ Demande déposée par Madame SCHULTZ Eliane 104 rue Principale à VALFF (67210) pour la modification de la toiture d'une dépendance et mur de clôture façade ouest, Section 05 - Parcelle n°268.

DP 067 504 17 R0032

→ Demande déposée par Monsieur KORNACKER Yves 11 rue des Flaques à VALFF (67210) pour la pose de pergola structure en bois 3 pieds et adosser à la maison, toit polycarbonate en store UV, Section 11 - Parcelle n°594.

DP 067 504 17 R0033

→ Demande déposée par Monsieur GOEPPERT Thomas 7 rue des Noyers à VALFF (67210) pour la pose de 3 velux au 120 B rue Principale à VALFF, Section 03 - Parcelle n°321.

DP 067 504 17 R0034

→ Demande déposée par Monsieur MEYER Bertrand 8 rue des Roses à INNENHEIM (67880) pour la mise en place d'une clôture au 184 rue Principale à VALFF (67210), Section 03 - Parcelles n°1-4-11-12-216-217-218 et 219.

DP 067 504 18 R0001

→ Demande déposée par Monsieur HOFFBECK Thierry 7 rue de la Source à VALFF (67210) pour la mise en place d'un abri de jardin, Section 14 - Parcelle n°520.
DP 067 504 18 R0002

→ Demande déposée par Monsieur MEYER Maurice 3 route de Meistratzheim à VALFF (67210) pour l'installation d'un tunnel maraîcher de 8 mètres de large et 25,89 mètres de long, Section 01 – Parcelle n°35.
DP 067 504 18 R0003

→ Demande déposée par Monsieur MEYER Maurice 3 route de Meistratzheim à VALFF (67210) pour l'installation de deux tunnels maraîchers de 9,31 mètres de large, de 50,01 mètres de long et de 3,75 mètres de haut, Section 51 – Parcelle n° 195.
DP 067 504 18 R0004

Permis de démolir

→ Demande déposée par Madame SCHULTZ Eliane 104 rue Principale à VALFF (67210) pour la démolition de la grange dans la cour, Section 05 - Parcelle n°268.
PD 067 504 17 R0004

POINT N°07 **COMMUNICATIONS**

► A compter du 1^{er} janvier 2018, la Trésorerie de BARR est devenue une trésorerie spécialisée dans la gestion de toutes les opérations relatives aux créances des collectivités locales (paiement des cantines, ordures ménagères, eau,). Les opérations relatives au recouvrement des impôts (paiement, demande de délais de paiement et renseignements divers) concernant l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la taxe foncière seront assurées par le service des impôts des particuliers de MOLSHEIM. « sip.molsheim@dgifp.finances.gouv.fr »

► Un courrier a été envoyé à tous les professionnels concernant l'accès aux déchetteries du SMICTOM pour les informer qu'à partir du 01 janvier 2018 chaque passage sera facturé 5,00 €. Mr le Maire lit aux membres présents la copie du courrier de MLC Chauffage adressé au SMICTOM.

► Le Conseil de Communauté lors de sa séance du 05 décembre 2017 a adopté, à l'unanimité, de mettre en œuvre un nouveau fonds de concours de 500 000,00 € pour la période 2018-2020 permettant l'attribution de dotation d'accompagnement vers les priorités relevant du Projet de Territoire. Par exemple aménagement de l'espace public (en lien avec l'attractivité et le tourisme), valorisation du patrimoine, politique énergétique (en vue du développement durable). Pour la Commune de VALFF le montant attribué est de 22 000,00 €.

► Malgré l'augmentation de 1,1 % de l'indice prévisionnel du projet de loi des finances pour 2018, le Conseil d'Administration du S.D.I.S. a décidé de ne pas augmenter la contribution et ceci pour la 3^{ème} année consécutive.

Le montant de la contribution 2018 pour la Commune de VALFF est de 16 037,50 € étant donné que la Commune dispose d'un corps de Sapeurs-Pompiers. Le coût par habitant est de 12,50 € pour 1283 habitants.

Pour les Communes ne disposant plus de corps de Sapeurs-Pompiers, le coût par habitant est de 23,264 €. Le Conseil Municipal en prend acte.

► Le produit récolté de l'adjudication du bois de chauffage qui avait lieu le samedi 09 décembre 2017 s'élève à 405,00 €.

La vente de grumes de peupliers à la Sté MANGIN est de :

- Volume à 25,00 € : $97,336 \text{ m}^3 = 2433,40\text{€}$
 - Volume à 20,00 € : $55,093 \text{ m}^3 = 1100,78\text{€}$
- Soit un total de $152,429 \text{ m}^3$ ce qui représente 3 534,18 €

► Mr le Maire donne la parole à Mr Denis ROSFELDER, Adjoint, qui expose 3 devis aux conseillers pour la commande d'engrais pour les terrains de football :

- NUNGESSER pour un montant de 2 040,00 € HT soit 2 448,00 € TTC
- KERAGRO pour un montant de 2 031,00 € HT soit 2 317,50 € TTC
- COMPTOIR AGRICOLE pour un montant de 1 861,00 € HT soit 2 233,20 € TTC.

Mr le Maire propose de retenir l'offre de Comptoir Agricole. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

► Signature du compromis de vente à l'Agence Aquarelle Immobilière de BARR en date du 29/11/2017 au profit de Mme SCHENK Sabine pour la maison au 175 rue de l'Eglise à VALFF. La vente chez Maîtres SIEGENDALER et POLIFKE, Notaires à BARR, se fera dans les prochains jours.

► Mr le Maire souhaiterait créer une commission technique pour la réhabilitation de la Mairie :

- Le Maire
- Les 4 Adjoints
- Mr Bernard HIRTZ
- Mr Jean-Pierre VOEGEL
- Mme Patricia TÊTU
- Mme Emmanuelle VAN DER GIESSEN

► Une première offre pour la mission d'étude de faisabilité pour la réhabilitation de la Mairie est proposée par M.P. CONSEIL de Schiltigheim.

- Tranche ferme : étude de faisabilité
- Tranche optionnelle : présentation et mise à jour du programme et choix du Maître d'œuvre

Mr le Maire attend une 2^{ème} offre pour confier la Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (adopté à l'unanimité en séance du CM en date du 09/10/2017).

► Remplacement des imprimantes dans les Ecoles. Une dans chaque bâtiment + une dans le bureau de la directrice soit au total 4 imprimantes. 2 devis ont été demandés :

- PEARL à Sélestat pour la somme de 442,83 € HT soit 531,40 € TTC
- IMD à Obernai pour la somme de 386,00 € HT soit 463,20 € TTC

Mr le Maire propose de retenir l'offre d'IMD d'Obernai. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

► Les séances de natation à l'Ecole ont débuté depuis janvier, 12 séances sont prévues. Au vu des effectifs, 2 bus sont nécessaires par séance. Afin d'optimiser le transport et les charges, le second bus sera partagé avec l'Ecole de ZELLWILLER. Le coût d'un bus est de 70€.

► Plantation d'arbustes Rue Sainte Odile et au Cimetière, une offre de LEDERMANN de Krautergersheim :

- Rue Sainte Odile : 1 599,85 € HT soit 1 919,82 € TTC
 - Cimetière : 846,50 € HT soit 1 015,80 € TTC
- La plantation sera faite par les ouvriers communaux.

► Mme Monique ROSFELDER, Adjointe, informe les conseillers que 32 récompenses ont été attribuées au lauréat du Fleurissement 2017 lors des Vœux du Maire. 1 bon de 35,00 €, 8 bons de 25,00 € et 23 bons de 15,00 €.

Les lauréats sont :

- Catégorie « Maison Fleurie » : BODEIN Monique, BURGSTAHLER Hervé, ESCHBACH Christiane, FRITSCH Bernard, KEIL Marianne, LUTZ André, MASLARD Simone, PETITFILS Jacques, RIEFFEL Marie-Thérèse, ROBERT Monique, SCHULTZ Dominique,

SUR Bernard, TRUFFIER Alexandre, VOEGEL Jean-Marie, VOROS Denis, VOROS Joseph, WAGENTRUTZ Christophe et WAGENTRUTZ Rémy.

- Catégorie « Maison avec jardin visible » : ACKER Joseph, ANDRES René, BAZIRE Jean-Pierre, BIERO Marie-Claire, HEINRICH Ludovic, HELBERT Gérard, JOST Jean-Claude, LANG Robert, ROSFELDER André, SCHWARTZ André et VELTEN Antoine.
- Catégorie « Commerces, Restaurants » : Restaurant AU SOLEIL, Restaurant DU TILLEUL et Garage VOEGEL.

► Le 17 janvier 2018 a été mis en place le puits perdu au carrefour Chemin de Barr.

► Suite à la tempête du 3 janvier 2018 quelques tuiles ont dû être remplacées à l'Eglise par l'Ets FLUCK avec la nacelle pour un montant de 474,00 € HT soit 568,80 € TTC. Facture transmise à l'assurance.

► Mr le Maire remercie chaleureusement toutes celles et ceux qui une fois encore ont répondu présents lors de la Fête des aînés et de la Cérémonie des Vœux.

► Samedi 17 février 2018 : Théâtre alsacien organisé par la Chorale Sainte Cécile.

► Samedi 11 mars 2018 : Thé dansant organisé par la Société de Musique Alsatia.

► Samedi 24 mars 2018 : le Traditionnel « E Friejhohr fer unseri Sproch ».

► Dimanche 6 mai 2018 : Cérémonie au Monument aux Morts à 10h30, Messe prévue à 9h30 puis vers 11h30 vin d'honneur offert par la Municipalité (voir avec la Musique, la Chorale et le CME).

► Mr le Maire donne lecture du courrier de remerciement de Mme Anny BOUR, Présidente de l'Association « Le Jardin du Livre » concernant la subvention de 400,00 € et la mise à disposition des salles lors de la semaine du colloque en août 2017 sur « l'humour des religions » pour fêter les 10 ans d'ouverture du Jardin.

► La Commission des Finances aura lieu le Lundi 12/03/2018 à 19h00, et le prochain Conseil Municipal se déroulera dans la semaine du 26/03/2018.

► Mr Denis ROSFELDER, Adjoint, demande la parole pour expliquer les nombreux dégâts assez importants constatés dans différentes parcelles communales de forêt suite à la tempête du 3 janvier 2018. Il propose à la Commission Forêt de bien vouloir se rendre sur place pour décider des suites à prendre.

► Mr Bernard HIRTZ, demande des explications par rapport à la grange qui s'est effondrée Rue du Moulin. Mr le Maire lui dit que Mr Denis ROSFELDER, Adjoint, était sur place à la demande de la Gendarmerie d'Obernai en présence des 2 propriétaires pour constater les dégâts.

► Mr Jean-Pierre VOEGEL s'interroge sur l'origine de l'importance de la crue au niveau du lieudit "Hagelmatt". Mr le Maire lui explique que les crues de cette année sont exceptionnelles, et qu'elles provenaient de l'Andlau et non de la Kirneck.

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h35.

Pour extrait certifié conforme
Valff, le 08/02/2018
Le Maire,
Germain LUTZ